



SECTION
DE LA
HAUTE-MARNE
*Première
Organisation
Syndicale en
Haute-Marne*

**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section de la Haute Marne**

*Cité administrative
89 rue Victoire de la Marne
52000 CHAUMONT
Bureau 219-2ème étage*
fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr
03.25.30.23.46

Compte rendu audioconférence avec la direction le 28 mai 2020

Cette audio conférence s'est déroulée aujourd'hui de 14h à 15h40 en présence de la directrice départementale, de la chargée missions supports, des représentantes des trois Organisations Syndicales du département.

Point situation DDFIP 52

Agents	27/05/20	28/05/20
Sur le lieu de travail	116 (46,59 % de l'effectif)	116 (46,59 % de l'effectif)
En télétravail	52 (20,88 % de l'effectif)	65 (26,10% de l'effectif)
En ASA	39	42

Pôles métiers

- **SIP Campagne IR :**

Au 27 mai :

- nombre d'appels téléphoniques : 10971
- RDV téléphoniques 1145
- Nombre de e-contacts : 1421 demandes traitées (160 en stock)
- Balfus 1034
- RDV « physiques » 1 (2 aujourd'hui)
- Télédéclarations 29936 (accélération du rythme sur 3 jours : 3700)
- 2042 papiers saisie déclarations : 5815

FO a été informée que des agents des SIP saisissaient des déclarations à leur domicile et s'étonne car la direction avait très ferme sur le sujet, car cela pose un problème de confidentialité. La direction en prend note.

FO demande si l'accueil du public est envisagé à ce jour. La direction répond qu'il est hors de question d'ouvrir les services au public comme d'habitude et va privilégier l'accueil sur RDV. FO rappelle son opposition à la mise en œuvre de l'accueil sur RDV qui réduit le service public de proximité mais souhaite que cet accueil soit privilégié tant que la crise sanitaire n'est pas terminée.

FO demande à ce que les box utilisés fassent l'objet d'un ménage minutieux. La direction y répond favorablement.

- **SIE**

Fonds de solidarité au 19 mai : 5 332 100 euros pour 2436 entreprises

Délais : le nombre a augmenté, 232 entreprises ont demandé un report pour 1,9million d'euros

- **PRS** : procédures collectives , pas d'explosion à ce niveau (4 en cours)
- **SPF-E** : les collègues du SPFE ont quasi tous repris, le délai de publication est à 170 jours.

FO demande si la fusion des bases prévue en octobre est toujours d'actualité. La direction répond que oui car finalement cette fusion est un vrai plus car elle permettra de simplifier le travail notamment en matière de gestion des journées comptables.

- **SPL** : le secteur a toujours été au RDV notamment dans le cadre des rémunérations des agents, à ce jour en moyenne 31 mandats ordinaires par agent

Concernant le Plan de Reprise d'Activité, la DDFIP est en cohérence avec le PRA.

Celui-ci a été construit sur la base de retour des chefs de service après avoir pris contact avec leurs agents. Des aménagements interviennent mais ne changent pas la trame , il y aura sans doute plus d'agent que prévu en retour d'activité.

La direction acceptera le retour des agents dès lors que les conditions d'accueil se fassent dans le respect de la distanciation.

FO évoque les télétravailleurs et la date présumée de fin de leur position.

La direction répond que l'objectif reste la distanciation, que le retour des télétravailleurs, s'ils le souhaitent, s'effectuera dès que cela est possible.

Les collègues souhaitant rester en télétravail pourront le rester.

FO évoque également le cas particulier des télétravailleurs parents d'enfants de moins de 16 ans qui ne bénéficient pas d'accueil ou de manière alternée dans les établissements scolaires.

La direction répond qu'évidemment les télétravailleurs placés en position de garde d'enfants resteront en priorité en télétravail.

FO demande un bilan du télétravail en cette période de crise sanitaire, sur un plan pratique et pas seulement statistique ou chiffré : ressenti, isolement, TMS (troubles musculo-squelettiques), RPS (risques psychosociaux), lien avec le service et avec le chef de service, etc...

La direction répond que sur le principe, elle est d'accord mais que cette réflexion devrait être menée au niveau national.

Santé et sécurité

- **Entrée locaux :** FO demande s'il est possible de mettre un gel hydro-alcoolique à disposition des agents dès l'entrée des bâtiments, car la première porte est celle qui peut être la source de contamination la plus importante. La direction répond que des distributeurs de gel sur pied sont en cours d'acquisition pour être installés aux entrées de la cité administrative, de la direction et des CFP de St Dizier et Langres.

- **Machine café cité administrative :** FO évoque l'absence de désinfectant. La direction indique qu'elle ne souhaite pas en mettre car le flacon risque de disparaître très rapidement. De plus, elle rappelle que les agents doivent impérativement s'être lavé les mains avant et après l'utilisation de cette machine.
- **Plexiglas :** FO demande si des plexiglas seront positionnés sur tous les bureaux face à face où des agents seraient susceptibles de travailler quotidiennement, car force est de constater qu'il y a encore des bureaux où des collègues travaillent face à face sans présence de plexiglas. La direction souhaite connaître les sites où cette problématique se pose afin de faire le nécessaire .
- **Accueil cité de la préfecture :** FO a constaté que les bureaux de la préfecture avait été dotés de grands plexiglas mais pas l'accueil primaire, qui rappelons-le est, tenu par un agent de la DGFIP mais commun aux deux. FO demande que tout soit en mise en œuvre afin de protéger l'agent. La direction répond que l'agent d'accueil sera équipé de masques et d'une visière.
- **Nettoyage des locaux :** FO évoque le nettoyage des locaux par la société ONET et demande si la demande faite par la DDFIP quant à un nettoyage plus rigoureux des locaux a pu être prise en compte. La direction que la société procédera dès la semaine prochaine aux nouvelles procédures.

Ressources Humaines

- **ASA :**
- FO demande le statut des agents placés en ASA « pathologies » à compter du 1er juin . La direction rappelle que les agents placés en ASA « pathologies » doivent impérativement avoir l'aval de leur médecin traitant pour envisager une reprise puis l'aval du médecin de prévention. Si avis réservé, l'agent restera en ASA.

FO demande quelle sera la nouvelle incidence sur les congés à compter du 1er juin pour tous les collègues placés en ASA puisque l'ordonnance congés-RTT a été modifiée et prend fin au 31 mai.

La direction répond qu'en effet, elle n'a aucune information sur ce sujet et qu'elle va saisir la DG.

- FO interpelle la direction sur le fait qu'elle a imposé des 1/2 journées d'ASA lorsque l'agent a travaillé soit en matinée, soit l'après-midi.

Or, les textes sur le temps de travail dans le contexte COVID indiquent que si l'agent a été amené à se déplacer sur son lieu de travail, sans pouvoir, pour diverses raisons, y effectuer une journée de travail complète, le gestionnaire rétablira un crédit de temps journalier à hauteur du nombre d'heures correspondant au module horaire de l'agent (7h42 par ex.), et ce, quel que soit le nombre d'heures effectuées.

Or, en lieu et place de ce dispositif, des ASA ont été positionnées sur la seconde demie journée et a eu une incidence sur le décompte de tickets restaurant d'une part, sur le décompte de RTT/Congés d'autre part.

La direction répond que la genèse de ce texte correspondait à des agents de grosses villes amenés à utiliser des transports communs donc la direction a estimé que si la mission prioritaire ne durait qu'une demie journée, l'agent était placé en ASA l'autre demie journée.

FO répond que nous portons les doléances des agents car ce texte ne porte pas sujet à interprétation. Nous allons saisir le syndicat national sur ce sujet.

- **Ordonnance congés- RTT :** FO demande à la direction si un point a déjà été fait sur les agents concernés par le dispositif. Sinon, FO demande à ce que chaque agent soit destinataire d'un mail lui précisant le nombre d'ASA et le nombre jours retirés afin que celui-ci puisse bénéficier d'un débat contradictoire.

FO demande comment le décompte de jours de congés/RTT va t-il s'opérer. Ces jours seront-ils déduits du "capital" de début d'année, ou les ASA déjà posées dans l'espace RH seront-elles remplacées par des jours RTT/Congés?

La direction répond que le travail est en cours que les agents seront consultés afin qu'ils puissent vérifier les données SIRHIUS. Concernant l'opération de retrait de jours, la direction n'a pas su répondre.

- **Écrêtement horaire :** FO demande si la direction reportera également les écrêtements horaires du mois de mai. FO ajoute que la note RH COVID précise qu'il est envisagé, à titre exceptionnel, de reporter cette possibilité de récupération à l'issue de la période de confinement.

La direction va y réfléchir.

- **Frais de repas :** FO évoque la possibilité offerte aux collègues bénéficiant de la carte Apétiz en temps normal de renoncer à ses titres au profit des frais de missions. En effet, certains départements ont précisé que le dispositif des frais de repas en l'absence de restauration collective pouvait s'appliquer, dans les mêmes conditions (notamment en ce qui concerne la justification des dépenses), aux agents habituellement bénéficiaires de tickets restaurant.

La direction répond que seuls les agents ne disposant plus de restauration collective pouvaient bénéficier des remboursements de frais de repas et que seules certaines directions ont élargi le dispositif sans avis de la DG.

FO va également saisir le syndicat national sur ce sujet.

Pour information, le RIA de Chaumont ayant rouvert, les agents de Chaumont ne peuvent plus bénéficier des frais de missions depuis le 25 mai.

- **Report des congés 2019 :** FO a réitéré, au niveau national et local, sa demande de placement du reliquat de congés 2019 dans le CET, ce qui aurait le mérite d'éviter aux collègues en ASA de perdre des congés 2020 et à ceux en PCA de perdre des congés 2019....

FO rappelle que bon nombre de collègues en présentiel ou en télétravail n'ont pas pu poser de congés durant ces deux derniers mois pour les raisons que l'on connaît et qu'aujourd'hui ces mêmes collègues sont floués de 1 à 5 jours de report au motif qu'ils ont été trop professionnels, privilégiant le travail au détriment de leur vie personnelle.

La direction va faire le point sur le nombre d'agents concernés par cette perte et revient vers nous.

- **Campagne mutations locales :** FO demande quand débutera la campagne locale de mutations.

La note devrait sortir demain ou mardi matin.

Agents	Ouverture ALOA	Fin campagne
C	08/06/20	19/06/20
B	08/06/20	19/06/20
A	08/06/20	19/06/20

La publication du mouvement est prévue pour la première semaine de juillet.

La direction va prendre contact avec tous les agents en position ALD ainsi que les agents détachés pour tenter de réduire les situations compliquées.

La direction va également publier une situation des emplois vacants.

Des audio conférences vont également être organisées afin d'expliquer aux agents la nouvelle procédure.

La direction souhaite que toutes les situations particulières des agents soient remontées par les syndicats avant la fermeture d'ALOA.

Contactez nous sans aucune hésitation pour tout sujet et n'oubliez [notre guide spécial muts locales](#)

- **Vacataires :** FO demande si la DDFIP 52 recrutera des vacataires cet été car dans le secteur SPL, la préparation des comptes de gestion va augmenter la charge de travail de collègues qui seront fort sollicités par ailleurs. La direction répond que des vacataires seront recrutés quand la distanciation sera possible, distanciation plus aisée lors des vacances d'été.

- **NRP :** FO demande ce qu'il en est de la création du Service Départemental des Impôts Fonciers et rappelle son opposition au Nouveau Réseau de Proximité.

La direction répond que cette restructuration aura bien lieu et que les emplois seront évidemment proposés aux agents « fléchés » qui, s'il souhaitent suivre la mission, bénéficieront d'une priorité absolue.

FO demande si les agents pourront continuer à travailler à distance malgré une mutation sur le SDIF de Chaumont. La direction répond que oui, tant que cela sera possible.

- **Zéro cash :** FO demande si notre département bascule en zéro cash au 1^{er} juillet 2020. La direction répond que la généralisation est prévue au 31 août.

- FO demande la tenue du CHS-CT afin de faire le point sur le PRA fin juin, ainsi que la tenue d'un CDAS car l'action sociale a toute sa place dans cette crise sanitaire et notamment

en matière d'accompagnement des agents en difficulté. La direction y répond favorablement et prend contact avec les représentants pour caler des dates.

La prochaine audio conférence se tiendra le vendredi 5 juin à 13h30.

N'hésitez à relayer tout sujet, toute interrogation sur :

fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr

rsugneau@sfr.fr

ou par tel 06.87.82.27.58



www.fo-dgfip.fr